

De l'unité légale à l'entreprise au sens économique : les clés pour comprendre la nouvelle diffusion des statistiques structurelles d'entreprises

Les conclusions du groupe de travail du Cnis

2019 est la première année où l'Insee diffuse l'ensemble de ses statistiques structurelles sur les entreprises en entreprise au sens économique et non plus en unité légale, conformément à l'engagement auprès d'Eurostat. C'est une nouvelle vision du tissu productif qui en émerge, prenant mieux en compte l'importance des groupes dans l'économie. Cette évolution nécessite un accompagnement afin d'en comprendre les enjeux, les nouveautés et les effets. C'est pourquoi l'Insee a souhaité constituer un groupe de travail d'utilisateurs sous l'égide du Cnis, afin de les associer aux évolutions des supports de diffusion de ces statistiques. C'est ce travail, ainsi que les recommandations du rapport du groupe de travail, que ce numéro de *Chroniques* présente.

Même si l'Insee donne progressivement corps à cette nouvelle approche depuis 2013¹, c'est pour la première fois en 2019 que les données issues du dispositif Ésane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprises), relatives à l'exercice 2017, seront diffusées en entreprise au sens économique sur l'ensemble du champ, conformément à l'engagement pris par l'Insee auprès d'Eurostat. Le décret d'application de la loi de modernisation

de l'économie de 2008 (LME) relatif aux catégories d'entreprises (*encadré 1*) définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes », en cohérence avec le règlement européen de 1993 sur les unités statistiques. Cette définition

1. « Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif », J.M. Béguin, V. Hecquet, *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », novembre 2015 ; « De nouvelles données issues du profilage des groupes : une part accrue de l'industrie, des entreprises plus performantes, mais une capacité à financer et un endettement plus dégradés », J. Deroyon, *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », novembre 2015.



permet de mieux tenir compte de l'organisation réelle des entreprises, qui sont de plus en plus souvent structurées en groupes de sociétés. **L'entreprise est alors soit une unité légale indépendante, soit un regroupement économiquement pertinent d'unités légales appartenant à un même groupe.** Afin d'accompagner au mieux cette nouvelle diffusion et d'en faire comprendre les enjeux et impacts, l'Insee a souhaité associer un groupe d'utilisateurs avertis des statistiques structurelles d'entreprises à la conception des évolutions des supports de diffusion de ces données. Ce groupe de travail a été constitué sous l'égide du Cnis et de sa commission « Entreprises et stratégies de marché ». Présidé par Alain Duchâteau, directeur général délégué des statistiques, des études et de l'international à la Banque de France, il s'est réuni cinq fois entre avril et septembre 2019 et a émis douze recommandations (*encadré 2*)².

Pourquoi passer à une définition économique des entreprises ?

La statistique structurelle d'entreprise permet de décrire le système productif, d'en donner une photographie et d'analyser les résultats économiques des entreprises, notamment par secteur d'activité et par taille. Jusqu'à l'exercice 2016, elle observe en majeur des unités légales (sociétés ou entreprises individuelles, identifiées par leur numéro Siren), même si celles-ci font partie d'un groupe. L'unité légale est une unité qui présente de nombreux avantages : c'est à ce niveau que sont disponibles de nombreuses données administratives, mobilisées pour réduire la charge statistique. Mais elle ne constitue qu'une vision juridique de l'entreprise. Or considérer qu'une entreprise = une unité légale pose problème si on veut décrire une réalité économique, observer un acteur économique autonome dans ses décisions et agissant sur le marché.

Ces problèmes n'étaient pas réhivitoires tant que l'importance des groupes dans l'économie et leur complexité restaient limitées, ce qui n'est plus le cas. L'importance croissante des groupes dans l'économie et leurs

Encadré 1 - Les catégories d'entreprises

Dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, l'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services et jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

- les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part occupent moins de 250 personnes, d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes. Jusqu'à l'exercice 2016, les données issues d'Esane étaient principalement diffusées par secteur d'activité et taille d'unité légale (moins de 10 salariés, 10 à 250 salariés, 250 salariés et plus). Avec le passage à la diffusion en entreprises, les données seront diffusées par secteur d'activité et catégorie d'entreprises (en regroupant les ETI et les grandes entreprises, peu nombreuses, sauf pour les données plus agrégées).

recompositions régulières et de plus en plus fréquentes rendent l'assimilation de l'entreprise à l'unité légale de moins en moins valide. Aujourd'hui, les groupes analysés en entreprises réalisent près des trois quarts de la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. S'appuyer sur les unités légales rend notamment les statistiques économiques sensibles aux choix de structurations (et restructurations) des groupes de sociétés. Par exemple, si, pour des raisons d'organisation, les dirigeants d'une unité légale indépendante d'activité principale industrielle décident de la structurer sous la forme d'un groupe dans lequel il y a autant d'unités légales que d'activités différentes dans son processus de production (activités industrielle, commerciale, de recherche et développement, etc.), les statistiques « ancienne formule » qui en résultent font croire le chiffre d'affaires observé à cause des transactions entre unités légales internes au groupe ; les nouvelles activités modifient les répartitions sectorielles du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée sans que ces changements aient une signification économique. Dès lors, passer à une notion économique de l'entreprise permet

d'appréhender cette organisation en groupes et de donner ainsi une vision du tissu productif français plus proche de la réalité économique. Dans l'exemple précédent, les deux situations sont « réconciliées » : dans le premier cas, l'entreprise est constituée de l'unité légale indépendante, tandis que dans le second cas, l'ensemble du groupe avec ses filiales constitue l'entreprise. Par conséquent, les phénomènes économiques observés en entreprise sont identiques dans les deux situations.

Comment l'Insee met en œuvre cette nouvelle définition ?

Ces réflexions sont également présentes au niveau européen. En effet, Eurostat, l'institut européen de statistiques, est conscient que la définition de l'entreprise du règlement européen de 1993 n'est pas appliquée de façon satisfaisante par tous les pays, l'entreprise étant encore trop souvent assimilée à l'unité légale. De plus, le règlement cadre FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*), adopté en 2019 par le Parlement et le Conseil européens, a confirmé que c'est bien au niveau de l'entreprise, qui doit jouir d'une

2. Rapport du groupe de travail Cnis sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises, à paraître.

Encadré 2 - Les recommandations du groupe de travail

Les recommandations du groupe de travail se répartissent en différentes rubriques.

Pédagogie, communication et diffusion

Le groupe de travail :

1. encourage l'Insee à poursuivre ses efforts de pédagogie sur la diffusion des statistiques structurelles en entreprises ;
2. invite l'Insee à réaliser un « test utilisateurs » auprès d'un panel varié, en 2020 après la diffusion de l'*Insee Résultats* É sane et de l'*Insee Références* sur les entreprises, afin de tester la compréhension par les utilisateurs des nouveaux résultats diffusés et des évolutions mises en œuvre. Ces tests porteront également sur la compréhension des notions d'entreprise et d'unité légale ;
3. encourage les différents services de la statistique publique à adopter cette nouvelle approche pour l'analyse économique structurelle, en s'appuyant sur les travaux et pratiques de l'Insee et sur ses supports pédagogiques.

Cohérence des statistiques européennes

Le groupe de travail :

4. invite l'Insee et la Banque de France à renforcer leur collaboration pour la production des statistiques structurelles et à lancer une réflexion sur les possibilités de convergence méthodologique entre les données portant sur le champ É sane et celles portant sur le secteur financier afin d'avoir une couverture plus homogène du champ des statistiques européennes ;
5. invite l'Insee et le service statistique du ministère de l'agriculture à échanger sur le traitement à opérer sur les unités du secteur agricole, qui peuvent faire partie de groupes notamment avec des sociétés des industries agro-alimentaires ;
6. demande à l'Insee de peser auprès d'Eurostat pour disposer d'un calendrier public de mise en œuvre de la définition économique de l'entreprise par les différents pays européens et d'une information claire et précise des utilisateurs sur le site d'Eurostat quant aux différences méthodologiques entre pays.

Analyses territoriales

Le groupe de travail recommande de :

7. développer les analyses du tissu productif au niveau territorial, en combinant l'approche locale au niveau des établissements et leur appartenance à des entreprises qui peuvent dépasser les frontières du territoire d'étude (donc en positionnant l'activité des établissements au sein de leurs entreprises et de leur chaîne de production) ;
8. réfléchir aux possibilités de diffusion de données de cadrage sur les entreprises au niveau régional (par exemple par catégorie d'entreprises, sur les taux de dépendance entre régions...), en intégrant les questions de secret statistique et de coût.

Travaux nationaux complémentaires

Le groupe de travail :

9. invite l'Insee à développer une offre de production sur mesure de certains agrégats en unités légales, complémentaire à la diffusion standard en entreprises, en réponse à des besoins identifiés d'utilisateurs et selon des modalités à préciser ;
10. demande à l'Insee d'étudier la possibilité de diffuser, dans la diffusion Sirene, au niveau de chaque unité légale, le code APE de l'entreprise à laquelle elle appartient (en fonction des contraintes juridiques et des risques éventuels d'utilisation à mauvais escient) ;
11. encourage les services de la statistique publique à développer, au cours des années à venir, des analyses longitudinales sur moyenne puis longue période, à partir de l'exercice 2016 ;
12. invite l'Insee à poursuivre ses travaux méthodologiques pour améliorer l'algorithme de consolidation qui permet d'établir les comptes au niveau des entreprises, notamment pour repérer et éliminer la sous-traitance intra-groupe et mieux évaluer la sous-traitance consolidée, en s'appuyant éventuellement sur l'enquête sur la sous-traitance qui sera réalisée en 2020.

certaine autonomie de décision, que doivent être établies les statistiques structurelles d'entreprises (« SBS » au niveau européen). Dès 2015, Eurostat a ainsi demandé à tous les instituts nationaux de statistique (INS) un plan d'actions pour la mise en œuvre de l'unité statistique « entreprise ». L'Insee s'est engagé à livrer les statistiques structurelles en entreprises sur l'ensemble du champ à partir de l'exercice 2017.

L'institut a donc décidé de mettre en œuvre une nouvelle méthode de traitement des groupes appelée « **profilage** ». Profiler un groupe, c'est d'une part définir sa structure économique, c'est-à-dire déterminer le nombre d'entreprises qui le composent et la liste des sociétés rattachées, pour aller au-delà de sa structure juridique en sociétés, et d'autre part caractériser cette structure par des grandeurs comptables.

Concrètement, une entreprise correspond :

- soit à une seule unité légale non contrôlée par une autre,
- soit à un groupe d'entreprises : une combinaison d'unités légales sous un contrôle commun,
- soit à une partie autonome d'un groupe d'entreprises lorsque le groupe est constitué de plusieurs unités organisationnelles relativement autonomes.

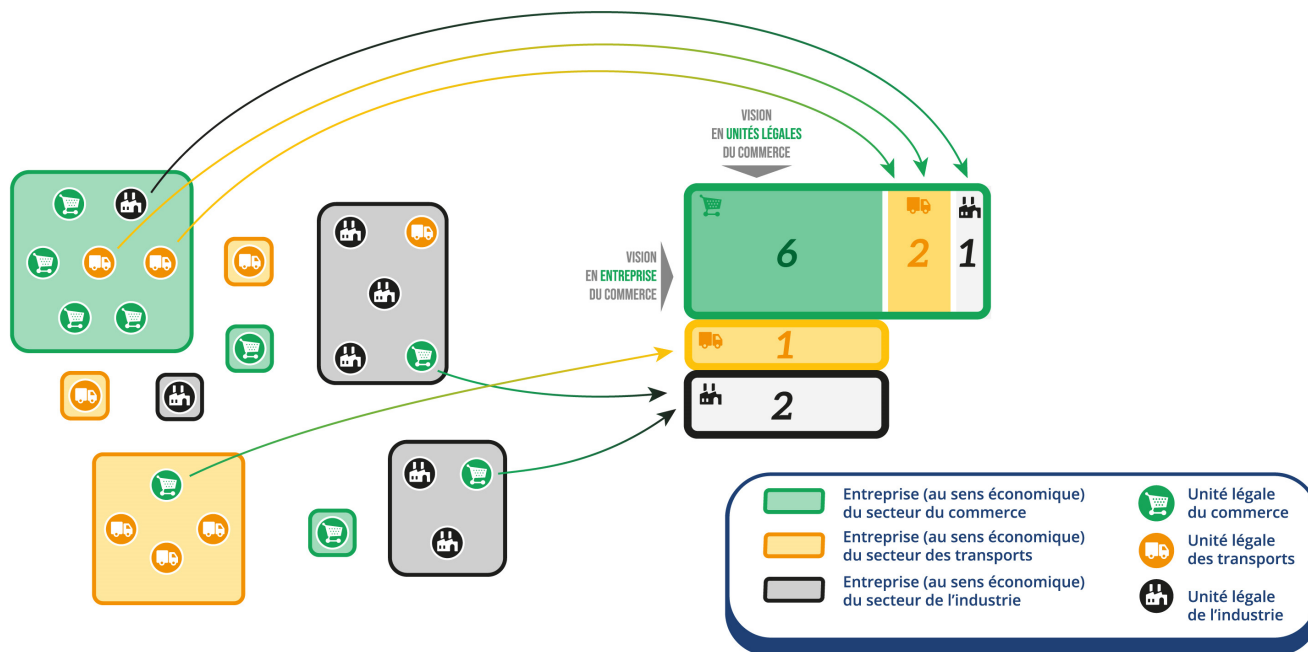
L'élaboration des statistiques nationales oblige à considérer comme entreprises « françaises » des ensembles d'unités légales implantées en France. Pour des groupes internationaux, on se limite ainsi à la trace française (présence sur le sol national de l'activité) de ces groupes. Or l'unité organisationnelle qui détient l'autonomie peut être située à l'étranger. Dans cette restriction au sol national, on peut donc perdre une partie de l'autonomie définissant l'entreprise en tant qu'acteur économique.

La mise en œuvre du profilage se fait différemment selon la taille des groupes. On compte plus de 100 000 groupes non financiers en France, de tailles et poids très contrastés. Dans sa démarche l'Insee a distingué :

- une « cible 1 » : une cinquantaine de groupes pour l'instant, complexes et avec un grand



Figure 1 – Les effets du passage d’une vision en unités légales à une vision en entreprises : des réallocations sectorielles



Note de lecture : cette économie fictive compte 24 unités légales (9 commerce, 8 transports, 7 industrie), qui constituent 9 entreprises au sens économique (3 commerce, 3 transports et 3 industrie). Dans la vision en entreprises, - parmi les 9 unités légales commerciales, 6 sont comptabilisées dans le secteur du commerce, 1 dans le secteur des transports et 2 dans l'industrie ; - le secteur du commerce comprend non seulement les 6 unités légales commerciales (2 indépendantes et 4 appartenant à des groupes), mais aussi 2 unités légales des transports et 1 de l'industrie (qui appartient à une entreprise commerciale).

nombre de sociétés, qui font l'objet d'un profilage dit « en face à face », avec un suivi annuel (visites et contacts par un expert de l'Insee). Cet ensemble totalise en 2017 17 % de la valeur ajoutée des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers (champ des statistiques Ésane) ;

- une cible 2, pour les « petits » groupes (un peu plus de 100 000 groupes, de moins de 250 salariés) ou les groupes « simples » (2 filiales). Pour ceux-ci, on considère que l'entreprise = le groupe et les comptes consolidés sont établis par algorithme (profilage « automatique ») ;

- une cible 3, regroupant environ 5 000 groupes de taille médiane. Pour l'instant, ces groupes sont traités comme ceux de la cible 2, mais des travaux sont en cours à l'Insee pour notamment mesurer les flux intra-groupes.

Les groupes des cibles 2 et 3 représentent 56 % de la valeur ajoutée des entreprises des

secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers des entreprises du champ Ésane. Il reste 27 % de la valeur ajoutée générée par les unités légales indépendantes.

Quel impact sur les résultats ?

Ces évolutions ont un impact sur les résultats, principalement :

- une plus grande concentration du tissu productif : les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire représentent une part de l'emploi, de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires, supérieure à celle que représentaient les unités légales de 5 000 salariés ou plus ou de 250 à 5 000 salariés ;

- des **réallocations sectorielles** (figure 1) : alors que dans la vision en unités légales, chaque unité légale est comptabilisée dans les statistiques en fonction de son secteur d'activité, dans la vision en entreprises elle est comptabilisée dans le secteur de l'entreprise à

laquelle elle appartient. Cela conduit notamment à rehausser la part de l'industrie au détriment de celles du commerce et surtout des services, par exemple dans la valeur ajoutée. En effet, dans l'approche en entreprises, les sociétés commerciales et de services qui travaillent pour des sociétés industrielles de la même entreprise sont comptabilisées au sein de l'industrie ;

- des **effets de consolidation** (figure 2) : au niveau de l'entreprise, les flux intra-groupes, qui ne correspondent pas à des transactions sur le marché, sont éliminés (achats et ventes, dividendes, titres de participation). Le chiffre d'affaires total et par secteur est réduit, tout comme les autres variables « non additives ». En revanche, les variables « additives » (pour lesquelles la valeur au niveau de l'entreprise est égale à la somme des valeurs pour les unités légales) comme les effectifs, la valeur ajoutée sont inchangées mais peuvent être affectées par des réallocations sectorielles.

Figure 2 – Les effets du passage d'une vision en unités légales à une vision en entreprises : la consolidation

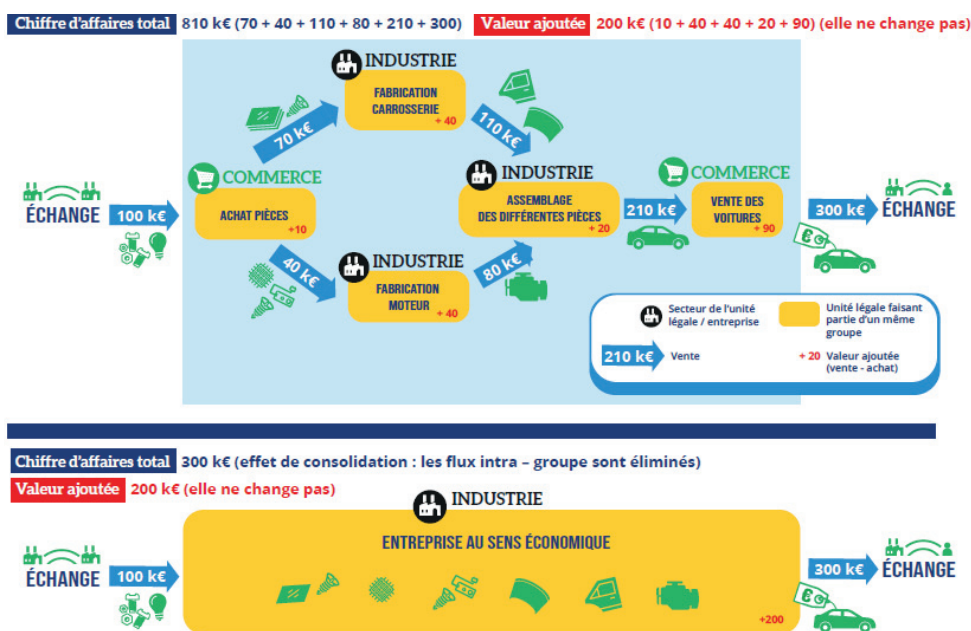
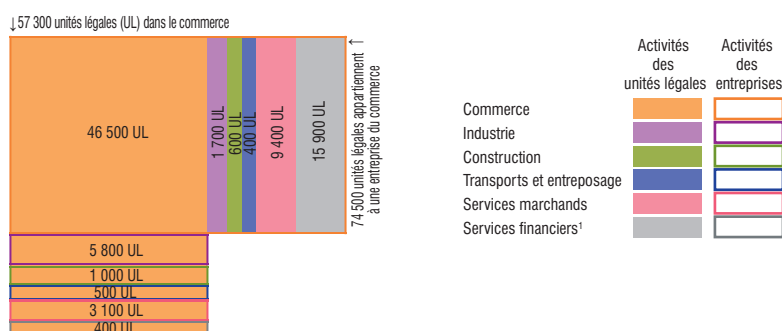


Figure 3 – Unités légales et entreprises dans le commerce en 2017



1. Activités des sociétés holding et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

Note : sont ici représentées les unités légales du commerce qui appartiennent à un groupe (en colonne) et les unités légales appartenant à un groupe du commerce (en ligne).

Champ : unités légales du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 661 900 unités légales du commerce n'appartenant pas à un groupe sont hors champ.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

Les nouveautés dans les produits de diffusion

Ce cadre posé, le travail du groupe a consisté à préparer le meilleur accompagnement de cette nouvelle approche de l'entreprise au sein de différents supports de diffusion.

Une note d'accompagnement de la diffusion des résultats d'É sane sur [insee.fr \(https://www.insee.fr/fr/information/4226820\)](https://www.insee.fr/fr/information/4226820)

Cette note détaille le concept d'entreprise et présente la façon dont celui-ci est pris en compte dans les statistiques structurelles

d'entreprises, ainsi que ses principaux impacts sur les statistiques produites. Elle reprend en les détaillant les éléments de compréhension exposés au début de ce numéro. La note est structurée en deux niveaux de lecture : un premier niveau de base et des encadrés pour approfondir.

Des fiches sectorielles rénovées pour l'ouvrage de la collection « Insee Références » Les entreprises en France

Dans l'édition 2019 de cet ouvrage, chaque grand secteur (industrie, commerce, construction, transports, services marchands) comporte deux fiches : une sur les chiffres clés et les ratios du secteur et une pour expliquer le passage de la vision en unités légales à la vision en entreprises.

Les fiches sur les ratios du secteur présentent pour chaque grand secteur des statistiques et ratios calculés en entreprise. Elles présentent d'abord le nombre d'entreprises par secteur et sous-secteur, en isolant les entreprises mono-unité légale (en gros les entreprises hors groupes, mais dans le cas de groupes multinationaux n'ayant qu'une unité légale dans le champ É sane en France, une entreprise peut être mono-unité légale mais dans un groupe multinational sous contrôle étranger). Elles donnent aussi des informations sur la valeur ajoutée, l'emploi, le chiffre d'affaires, l'investissement et les exportations, pour le secteur et ses sous-secteurs, ainsi que leur répartition par catégorie d'entreprises. Enfin, elles donnent la valeur de ratios économiques phares (taux de marge, de valeur ajoutée, etc.). En annexe figureront les principaux tableaux de cette fiche pour 2016 (année n-1) pour pouvoir faire des comparaisons n/n-1 à méthodologie constante. Les fiches sur l'impact de la mise en œuvre de la définition économique de l'entreprise sont nouvelles. L'objectif est d'expliquer les principaux mouvements induits par le passage du concept d'unité légale à celui de l'entreprise : réallocation entre secteurs et consolidation. Chaque fiche fait donc le point sur le poids (en nombre, valeur ajoutée, exportations, etc.) des unités légales du secteur étudié qui font partie d'entreprises d'un autre secteur (par exemple, poids des unités légales commerciales appartenant à des entreprises non commerciales).

La fiche détaille aussi quels sont les secteurs des entreprises auxquelles ces unités légales appartiennent. Elle isole a contrario les unités légales de secteurs différents qui appartiennent à des entreprises du secteur étudié (par exemple, poids des unités légales non commerciales appartenant à des entreprises commerciales). Elle donne aussi des éléments sur l'origine sectorielle de ces unités légales (par exemple, les unités légales non commerciales intégrées à des entreprises du commerce proviennent principalement des services) (figure 3). Les effets de la consolidation sont également quantifiés. À l'effet de réallocation sectorielle s'ajoute un effet de consolidation des flux intra-groupe pour les variables dites « non additives » : le chiffre d'affaires, les fonds propres, les immobilisations financières.

Une nouvelle fiche sur les groupes dans l'ouvrage de la collection « Insee Références » Les entreprises en France

Dans l'ouvrage Les entreprises en France, le champ des données est essentiellement celui des

entreprises des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. De ce fait, il ne donne qu'une vision partielle des groupes. Aussi l'Insee a décidé de compléter en 2019 cette approche par une fiche spécifique sur les groupes de sociétés, afin de montrer l'articulation entre la taille des groupes et celle des entreprises et d'avoir une vision des groupes dans leur ensemble (y compris notamment les groupes financiers). Cette nouvelle fiche permet d'expliquer la manière dont on constitue les entreprises à partir des groupes, de rappeler que le champ É sane ne couvre pas toute l'économie et de quantifier ce qui n'est pas pris en compte. En outre, cette fiche donne des éléments sur la taille des groupes, leur origine (groupes domestiques ou multinationaux), leurs secteurs d'activité et permet de faire un zoom sur les sociétés financières qui sont moins évoquées dans le reste de l'ouvrage (hormis les holdings).

Un travail spécifique sur le vocabulaire

Aujourd'hui, dans les publications et notes méthodologiques de l'Insee, le terme « entreprise » est

utilisé de façon beaucoup plus large que dans le seul sens de l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie et cela peut prêter à confusion. Des préconisations ont donc été émises par le groupe de travail pour clarifier et préciser l'usage du terme « entreprise », avec l'idée générale de limiter autant que possible son usage aux cas où on parle effectivement de l'entreprise de la LME et aux cas où « entreprise » est utilisé comme un terme générique (par exemple, dans « les statistiques d'entreprises », « la responsabilité sociétale des entreprises », « les entreprises publiques ») et, dans les autres cas, de remplacer le terme « entreprise » par un terme plus précis selon le contexte (société, unité légale, employeur...). ■■■

**Christel Colin (Insee),
rapporteur du groupe de travail,
avec la collaboration de
Stéphane Tagnani (Cnis)**

